

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2014

---

LUTTE CONTRE APOLOGIE TERRORISME SUR INTERNET - (N° 1907)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CL13

présenté par  
M. Larrivé, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

Aux alinéas 3, 5 et 7, substituer à la référence : « 421-2-4 », la référence : « 421-2-5 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de conséquence.